

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 juillet à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, Mme Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves

Membres absents : Mme Quinard Christine (pouvoir à Philippe Jeannot) et M. Brun Samuel

Quorum : 8

Secrétaire : Weill Rémi

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du 12 juin 2025
- Projet d'amélioration thermique de l'école :
 - Plan de financement et acte d'engagement avec Temis architectes
- Projet d'amélioration thermique de la salle A. Peltriaux
 - Plan de financement et acte d'engagement avec Temis architectes
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 12 juin 2025 à l'unanimité (vote à main levée)

Projet d'amélioration thermique de l'école : Plan de financement (délibération N° 1-10/07/2025)

Temis architecte, maître d'œuvre, a transmis l'APD (avant-projet définitif) du projet d'amélioration thermique de l'école. Le 1^{er} adjoint, Jacques Mozzi-Ravel présente l'évolution du projet depuis décembre 2024 y compris sur le plan financier.

Le coût du projet est estimé aujourd'hui à 210 352,50 € HT soit 252 423,00 € TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre du fonds vert.

Dépenses		Subventions		
Principaux postes	Montant HT	Sources	Types d'aide	Montant HT
MOE	43 297,50 €	Etat	Fonds Verts	168 282,00 €
Travaux	159 100,00 €			
Imprévus (5%)	7 955,00 €	Autofinancement	Fonds propres	42 070,50 €
Total HT	210 352,50 €	Total		210 352,50 €
TVA	42 070,50 €	TVA		42 070,50 €
Total TTC	252 423,00 €	Total TTC		252 423,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par vote à main levée :

- approuve l'avant-projet et le plan de financement,
- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier,

- s'engage à assurer le financement de la partie restant à la charge de la commune, sous réserve d'obtention des subventions

Projet d'amélioration thermique de l'école : acte d'engagement avec Temis architectes délibération N° 2-10/07/2025)

Le 1^{er} adjoint, Jacques Mozzi-Ravel présente l'acte d'engagement pour le marché de maîtrise d'œuvre proposé par Temis Architectes concernant le projet d'amélioration thermique de l'école.

Le taux de rémunération est de 13,5 % sur un coût prévisionnel des travaux de 159 100 € HT soit un forfait de rémunération de 21 478,50 € HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité par vote à main M. le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous documents nécessaires à ce marché.

Projet d'amélioration thermique de la salle A. Peltriaux : Plan de financement

Temis architecte a également fait parvenir l'APD (avant-projet définitif) du projet d'amélioration thermique de la salle A. Peltriaux. Le 1^{er} adjoint, Jacques Mozzi-Ravel présente l'évolution du projet depuis décembre 2024 y compris sur le plan financier.

Le coût du projet est estimé aujourd'hui à 174 168,00 € HT soit 209 001,60 € TTC

Après échange, le conseil municipal décide de se donner un temps de réflexion supplémentaire. En effet des travaux ont été ajoutés au projet par l'architecte sans qu'ils soient demandés par le maître d'ouvrage et les coûts financiers de certains travaux auraient besoin d'explications complémentaires.

M. le maire va prendre contact avec Temis Architecte et le sujet sera de nouveau abordé au prochain conseil.

Projet d'amélioration thermique de la salle A. Peltriaux : acte d'engagement avec Temis architectes

Au vu des échanges sur le point précédent, ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Compte rendu EPCI et commissions

- Le conseil syndical du SIVU s'est réuni la semaine dernière. Au cours de cette réunion, les tarifs des prestations ont été réévalués. La nécessité de trouver de nouveaux fournisseurs locaux pour remplacer ceux qui arrêtent leur activité a été abordée. Suite à des problèmes de discipline, un nouvel outil de liaison va être mis en place permettant un suivi et une communication entre tous les intervenants.
- Une réunion de la commission communication s'est tenue en début de semaine. Le souhait de modifier l'esthétique du prochain bulletin municipal avait été exprimé lors de précédentes réunions. Des propositions ont été faites par l'imprimeur. La commission a fait son choix entre ces dernières, tout en souhaitant y apporter quelques modifications. Cependant, après réflexion, la commission a décidé de laisser le choix de modifier l'apparence du bulletin à la commission communication du prochain mandat. Intramuros avait proposé de fournir le site internet, facilitant ainsi son actualisation et sa maintenance. Cependant il faut ajouter au coût actuel du site (hébergement et nom de domaine) cette prestation supplémentaire. Il a donc été décidé de ne pas souscrire à l'offre d'Intramuros.

Questions diverses

- Le 2nd adjoint, Thierry Deplancq indique qu'un exercice du Plan communal de sauvegarde va être organisé à la rentrée. Il concernera uniquement les membres actifs du PCS afin que chacun puisse connaître son rôle lors du déclenchement du plan.

- Le terrain de l'ancien château d'eau de la Véquière appartient à la commune. Le propriétaire de la parcelle voisine souhaiterait l'acheter. La parcelle fait environ 130 m². Le conseil décide de lui céder pour la somme de 10 €.
- La communauté de commune participe à un nouveau jeu de plateau appelé Circino 79. Il s'agit d'un jeu consacré au département et à la découverte de 36 de ses communes. Il va être disponible en octobre, des précommandes sont possibles sur le site : www.creacomgames.com
- Mme Dubois-Massé rapporte des actes d'incivilités par des jeunes de Vermenie. Ils escaladent les nouveaux jeux installés pour les plus petits à La Véquière faisant fuir les autres usagers et pouvant dégrader ce matériel. Ils sont aussi les auteurs de tapages nocturnes sur ce même site. Ils déplacent les poubelles sur la route... M. le maire va prendre contact avec la gendarmerie pour faire cesser ces nuisances.
- M. le maire informe que les travaux de platelage sur la zone humide dans le parc commenceront la semaine prochaine.
- Au vu des problèmes d'entretien de la végétation aux abords des routes, M. le maire porte une réflexion sur l'achat d'un lamier.
- La passerelle qui a été emportée par l'Autize à la limite avec la commune de Pamplie n'a pas encore été remplacée. C'est cette dernière commune qui s'était proposée pour effectuer ce travail.

Séance levée à 22h00

Délibération du conseil municipal du 10 juillet 2025

1-10/07/2025	Projet d'amélioration thermique de l'école : Plan de financement	Approuvée
2-10/07/2025	Projet d'amélioration thermique de l'école : acte d'engagement avec Temis architectes	Approuvée

Président	Secrétaire
P. Jeannot	R. Weill